

L'édito du Maire



Directeur de la publication :
Emile BUCH

**Membres de la commission
information et communication :**

Valérie CHALLON, Marijane
GEISSLER, Michel PLEUCHOT,
Dominique PICAVEZ, Elodie
JODAR, Frédéric MAUGIRON,
Henriette PICCHIONI, Cécile
GARNIER, Xavier
MEZERETTE, Perrine
MUGNIER, Peggy MONOY

Joindre la mairie :
04 76 81 05 12
mairie.susville@orange.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi : 10h – 12h
Mardi : 14h – 16h
Mercredi : 10h – 12h
Jeudi : 14h – 16h
Vendredi : 10h - 12h

*Ne pas jeter sur la voie publique
Imprimé en mairie en 660
exemplaires*

Madame, Monsieur,

Sortir du tunnel est la question que l'on se pose aujourd'hui, lassé de subir depuis plusieurs mois les conséquences de la crise sanitaire. On nous annonce du mieux pour cet été, avec les premières ouvertures de magasins, restaurants, etc. ... Nous l'espérons tous, mais la pandémie nous a appris à rester prudents et patients. Espérons que la réussite de la vaccination puisse rapidement porter ses fruits.

La vie de la commune continue et en ce printemps, ce sont les comptes administratifs 2020 des budgets de l'eau et de la commune qui ont été votés en conseil municipal. Ont suivi le vote des budgets primitifs 2021.

Malgré une nouvelle diminution des dotations et une baisse de la fiscalité due à une décroissance démographique, le conseil municipal **a renouvelé son choix pour 2021 de n'augmenter ni les impôts fonciers, ni le tarif de l'eau.**

A contrario, conscients des difficultés des familles et grâce à une bonne gestion de ce service, **nous avons décidé de diminuer le tarif de base de la cantine scolaire** pour l'année scolaire 2021-2022, qui n'avait pas été bougé depuis 2014, pour le passer de 6,50 € à **6,20 €**. Peu de Susvillois se voient finalement appliqués un tel tarif, car les **aides décidées par le CCAS basées sur le quotient familial viennent encore réduire ce coût.**

Le budget 2021 pour la commune est **un budget de « transition »** suite au programme de réhabilitation de l'école Mingarelli qui aura occupé les esprits et les budgets depuis 2017. Il n'en reste pas moins **maîtrisé et ambitieux**. Il demeure **un engagement fort de la part de notre municipalité pour le développement associatif et culturel** avec un soutien majeur et essentiel aux associations de notre commune.

Le développement à moyen terme des nombreux projets pour la commune (Susville 2, Centre équestre, Aménagement du chevalement, Maison Age et vie...) nous permet d'espérer de belles choses pour Susville.

Le Conseil municipal, totalement impliqué et investi, montre, avec les décisions prises, toute la cohérence du développement que nous souhaitons pour notre commune.

Retour sur l'année 2020

Les débuts d'année se ressemblent et constituent toujours un moment fort de la vie communale entre clôture de l'année écoulée et prévisions pour l'année suivante. Les équilibres à trouver restent toujours délicats entre dépenses et recettes et des choix sont à faire tous les ans, mêlant satisfaction et frustration.



Les chiffres 2020 en bref

L'année 2020 est clôturée avec un total de 2 289 415,21 € de dépenses et 2 368 609,6 € de recettes.

Ces chiffres particulièrement importants sont dus à l'opération « réhabilitation du groupe scolaire Hubert Mingarelli ».

Le résultat de la section de fonctionnement à affecter sur 2021 est de 122 780,84 €.

43 586,69 € sont affectés en section d'investissement et 79194,15 € en section de fonctionnement pour l'année 2021.

Les principales réalisations en 2020

En section d'investissement :

- Déploiement du très haut-débit :	4 562,50 €
<i>(convention avec la CCM – en €/par an de 2017 à 2024)</i>	
- Achat d'un petit camion, marque IVECO :	20 500,00 €
- Enfouissement réseaux au Psychagnard :	14 770,20 €
- Réhabilitation du groupe scolaire H.Mingarelli :	900 769,22 €
- Emprunts :	58 343,24 €

En section de fonctionnement :

- Études de dépollution des anciennes centrales :	11 832,00 €
- Modules temporaires école du Villaret :	33 584,40 €
- Réparation chaufferie Nantizon :	15 000,00 €
- Reprise réseaux d'eau logements école H. Mingarelli :	18 000,00 €
- Participation au CCAS :	19 000,00 €
- Participation au budget de l'eau :	17 000,00 €
- Subventions aux associations :	26 740,00 €

Les années 2019 et 2020 ont été fortement marquées par l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Hubert Mingarelli, que ce soit par les travaux eux-mêmes mais aussi les dépenses annexes (mise en place des modules temporaires (près de 100 000 euros), augmentation des dépenses d'électricité, réparations non prévues...) et par la gestion de la trésorerie qu'il en a résulté. La commune a su prouver que ses finances étaient saines et qu'une gestion vigilante permettait de mener à bien les projets.

Les prévisions 2021

Le budget prévisionnel 2021 est équilibré à **1 830 959,09 €**

(après la décision modificative n°1 votée par le Conseil municipal le 17 mai 2021).

La section de fonctionnement est équilibrée à **1 384 351,59 €**.

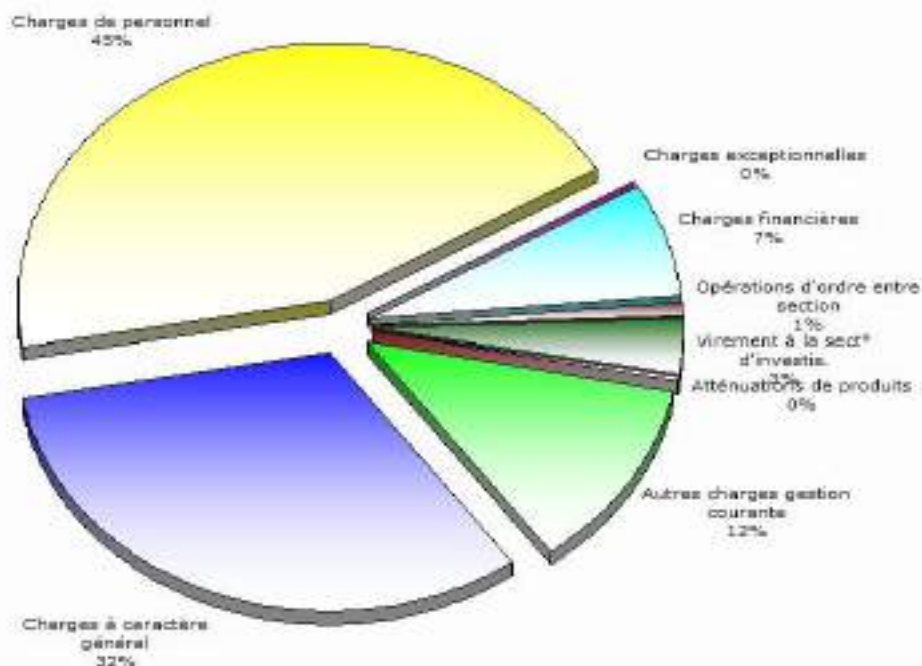
90 000 € ont été inscrits en dépenses en virement à la section d'investissement. Les dépenses restent maîtrisées et les recettes stables.

La section d'investissement est équilibrée à **446 607,50 €** dont un solde positif de restes à réaliser (opérations inscrites au budget 2020 mais non réalisées, notamment des subventions non versées en 2020) de 122 976,91 €.

Présentation de la section de fonctionnement

LES DEPENSES

Charges à caractère général :	453 270,00 €
Charges de personnel :	618 650,00 €
Atténuations de produits :	4 000,00 €
Autres charges :	169 011,52 €
Charges financières :	18 222,68 €
Charges exceptionnelles :	500,00 €
Virement à la section d'investissement :	90 000,00 €
Opérations d'ordre :	30 697,39 €



LES RECETTES

Atténuations de charges (<i>remboursement arrêts maladie agents</i>) :	16 386,51 €
Produits des services (<i>bois, accueils périscolaires, charges loyers, redevances ...</i>) :	76 512,00 €
Impôts et taxes (<i>impôts, attribution de compensation Comcom Matheysine</i>) :	876 285,00 €
Dotations et participations (<i>DGF, DSR, FCTVA, fonds de péréquation TP...</i>) :	252 567,25 €
Produits gestion courante (<i>loyers appartements, garages, parcs photovoltaïques</i>) :	81 002,00 €
Produits financiers :	4,68 €
Produits exceptionnels :	2 400,00 €
Résultat reporté 2020 :	79 194,15 €

Les investissements programmés en 2021

Les opérations programmées	Dépenses prévues en € TTC	Recettes prévues en € TTC
Déploiement du très haut débit (convention CCM, 2017-2024)	4 562,50	0
Programme ONF - « Produire aujourd'hui les bois de demain », parcelle 25	5 624,49	1 900,00
Enfouissement réseaux Psychagnard - Tranche 2	14 500,00	0
Modification du PLU (OAP n°1)	2 448,00	0
Réfection des murs de soutènement au Crey	29 031,60	9 500,00
Achat logiciels et matériels numériques classes primaires école Mingarelli	7 500,00	5 250,00
Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment MPT	47 752,37	31 000,00

Bilan de l'année 2020

Le budget de l'eau présente en 2020 un déficit en section d'exploitation de 8 498,89 €, malgré l'apport de 17 000 € du budget de la commune.

Cette section d'exploitation reste difficile à équilibrer depuis plusieurs années. Cela s'explique par les écritures d'amortissement. En effet, les écritures comptables résultant des amortissements génèrent des dépenses de fonctionnement mais également des recettes en section d'investissement. Par ce jeu d'écritures, la section d'investissement est quant à elle excédentaire de 74 467,33 €.

Pour l'année 2020, on notera un retour à la « normale » des recettes liées à la facturation de l'eau, qui s'élèvent à 89 970,76 €. Sur cette somme, il faut rappeler que 11 428,00 € sont reversés à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse au titre de la redevance pollution.



Peu d'investissement a été réalisé en 2020. Les 2 dossiers de « déclarations d'utilité publique » sont en cours mais n'ont pas généré de dépenses.

Grâce aux agents des services techniques, de nombreuses réparations du réseau sont menées en interne.

Les compteurs à tête relevable permettent également de distinguer des fuites et dysfonctionnements sur lesquels nous pouvons intervenir plus rapidement.

Les projections pour l'année 2021

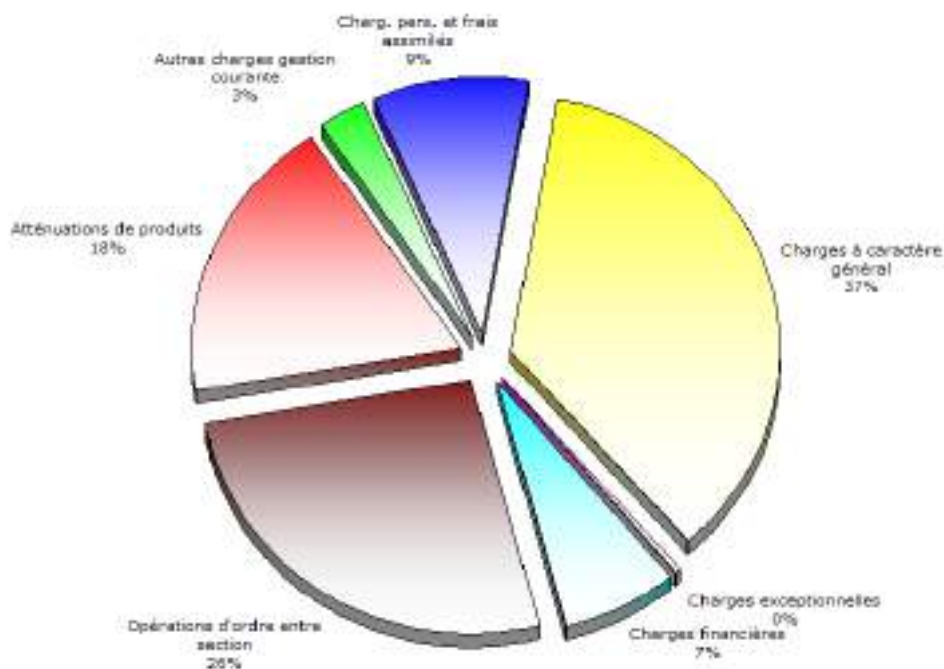
Le budget 2021 pour l'eau est équilibré à **119 622,07 € pour la section d'exploitation.**

Les dépenses en bref :

- 46 425,60 € sont affectés aux dotations aux amortissements.
- 6 031,28 € correspondent aux intérêts des emprunts.
- 16 000,00 € sont prévus pour le remboursement de la redevance pollution à l'Agence de l'Eau.
- 31 650,00 € sont affectés aux charges à caractère général

Les recettes en bref :

- 86 500,00 € sont prévus en vente d'eau
- 20 000,00 € ont été inscrits en subvention du budget communal



La section d'investissement du budget 2021, a été votée en « suréquilibre ».

- 120 892,93 € ont été inscrits en recettes (46 425,60 € de dotations aux amortissements et 74 467,33 € de solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
- 45 512,15 € ont été inscrits en dépenses (dont 19 940,08 € d'emprunts et 13 250,00 € prévus sur les opérations de DUP).

Susville 1 : un très bon bilan 2020



Un bilan complet de l'année 2020 de la centrale photovoltaïque a été présenté par l'exploitant « GEG ». Il s'agissait de pouvoir réaliser une première comparaison entre 2 années complètes.

Une baisse de gisement de 1,5% a été constatée entre 2020 et 2019. **La production annuelle 2020 a été de 6 852 Mwh.** La performance globale du site est jugée très satisfaisante.

29 interventions préventives et 18 curatives ont été réalisées sur l'année.

21 834,97 € sont perçus en 2021 par la commune au titre du loyer dû par l'exploitant.

Susville 2 : Vous pourrez investir votre épargne

L'avancement du projet en bref

Après de nombreux allers-retours avec les représentants de la société « Susville Energie Solaire » (*les entreprises GEG et CNR*), les avocats et notaires, le bail emphytéotique fixant les conditions du développement du projet Susville 2 (pour rappel l'installation de 2 îlots de centrale **sur les terrains de l'ancien four sécheur et du terril sud**) a été validé le 17 mai dernier en Conseil municipal. Il sera signé début juin.

Ce bail prévoit un loyer pour la commune **d'environ 135 000 € annuel**. Les travaux sont en cours et la mise en exploitation des installations est prévue à **l'été 2022**.

La production de « Susville 2 » est estimée à 18,3 Gwh/an soit la consommation électrique annuelle **de près de 7 600 personnes**.

Mise en place d'un financement participatif

L'opportunité pour chaque citoyen et citoyenne de s'investir à son échelle dans le développement des énergies renouvelables en France.

POURQUOI ?

- Engagement des sociétés GEG et CNR « d'associer les citoyens pour leur permettre de choisir de participer à la construction d'un monde **plus durable** et d'affecter leur épargne à des projets renouvelables ».
- Volonté de **redistribuer de la richesse locale** aux territoires

QUELLES CONDITIONS ?

- Objectif de la collecte : **850 000 € (à confirmer)**
- Produit financier : obligations simples
- Intérêts trimestriels
- Rbst du capital à l'échéance du prêt
- **Souscription minimale par épargnant : 10 €**
- Opération gérée par la plateforme « **enerfip** » : <https://enerfip.fr/susville> ou 04 119 34 111



QUAND ?

- Septembre : réunion d'information en ligne
- Fin septembre à mi-octobre : 1ère phase réservée aux résidents et collectivités de la CC Matheysine
- Mi-octobre à fin novembre : 2ème phase réservée aux résidents de l'Isère et des départements limitrophes.

En bref

« Nettoyage » par les agents techniques de l'aire de jeux communale des Moutières, n'hésitez pas à y faire un tour !



Réfection de l'étanchéité à l'étang du Crey. Agents, élus et pêcheurs sur le pont ; les poissons ne peuvent plus s'échapper !



Installation de bacs de jardinage dans la cour maternelle de l'école H.M.



Nouvelle distribution de masques jetables fin mai aux élèves de primaire (et espérons la dernière ???!)

« Et j'entends siffler ce train,
J'entendrai siffler ce train toute ma vie.... »



Quel enfant n'a jamais joué au train ? Voilà que le jeu des élèves de maternelle de l'école H. Mingarelli se transforme en réalité avec « le Petit train de La Mure », version 2021, qui passe juste devant les fenêtres de l'école et qui fait retentir son klaxon jusqu'au Sénépi ! Surprenant pour certains, pour d'autres, c'est un juste retour à la normale avec un bruit qui a bercé leur quotidien et leur enfance... Pour tous, c'est en tout cas une grande satisfaction de voir de nouveau de l'animation sur les rails.

Vous pouvez d'ores et déjà réserver vos billets :
<https://lepetittraindelamure.com>

La mare pédagogique se fait une beauté

Un habitant du Villaret s'est proposé de sécuriser la mare pédagogique par la pose de barrières fournies par la commune.

Nous le remercions pour le travail effectué et son engagement pour l'embellissement de la commune et le bien-être de ses habitants.



Les services techniques avaient auparavant renforcé et nettoyé l'hôtel à insectes situé à proximité de la mare. Il reste à le remplir pour accueillir les petites bêtes qui souhaiteraient s'y loger. A la commission « logements » de sélectionner ensuite les dossiers !

La Commune et le CCAS agissent pour le portefeuille des familles

Cantine scolaire 2021-2022 :

Le Conseil municipal a décidé lors de sa séance du 17 mai, en conséquence d'une bonne maîtrise des coûts de gestion, de **réduire le tarif de base appliqué à la cantine scolaire de 6,50 € à 6,20 €.**

Une grille tarifaire spécifique pour les résidents Susvillois, basée sur ce tarif et sur le quotient familial, sera fixée lors de la prochaine séance du CCAS du 11 juin.



Accueil de loisirs des mercredis à la MPT :

Le CCAS, lors de séance du 09 avril, a décidé de proposer **une aide aux Susvillois dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs des mercredis à la Maison Pour Tous.**

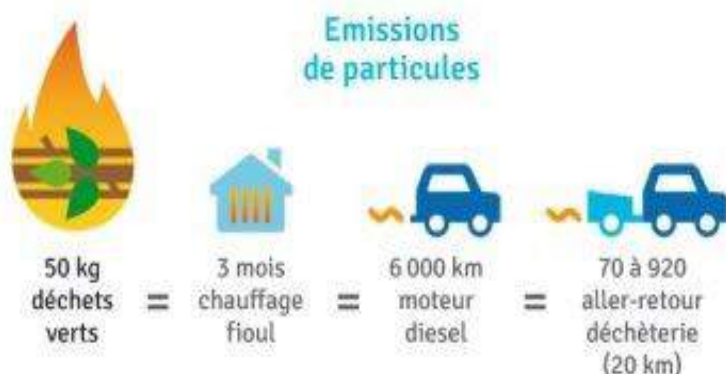
L'aide correspond à 50% du tarif appliqué et viendra directement en déduction de la facture produite par la MPT.

Déchets verts : rien ne sert de s'enflammer...

Les déchets verts produits par les particuliers ne doivent pas être brûlés, c'est interdit... Au-delà des possibles troubles du voisinage, ainsi que des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantité importante dont les particules qui véhiculent des composés cancérigènes.

Ils ne font pas partie des déchets ménagers et en conséquence ils ne doivent pas non plus être jetés dans les moloks. Pensez au compost individuel ou au paillage.

Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.



Des citoyens à l' action



Les **habitants du Psychagnard** se sont de nouveau remontés les manches pour assurer le fleurissement du bassin du Psychagnard avec la participation de la commune pour l'achat des fleurs.

Bravo et merci à eux !

« Une soirée sans lune »

Un poulailler non fermé, un cadeau pour le renard ? Non, pour le loup cette fois-ci !



Deux loups essayant de happer les malheureuses petites bêtes effrayées. Une alerte de la fille de la maison, le propriétaire sur les lieux pour sauver les pauvres volailles.

Confrontation entre l'un des animaux de la nuit et l'homme pendant quelques secondes et dans un élan fluide et rapide les deux loups ont disparu dans la nuit sans bruit.

Cette scène a eu lieu près de chez vous au Psychagnard !

Création d'un « club 50 et + » à la rentrée 2021

Sous l'impulsion de Lucie BALMET, la commission santé réfléchit depuis plusieurs mois à la création d'un « club 50 et + ». Le COVID est venu repousser les ambitions de quelques mois mais les objectifs sont toujours les mêmes : se retrouver, s'amuser, créer du lien social... des choses essentielles qu'il est nécessaire de préserver.



Ce club, comme son nom l'indique, sera ouvert à tous les 50 ans et +. Il se tiendra tous les jeudis hors vacances scolaires de 14h30 à 17h30 dans les locaux de l'espace Claire CHARLES.

Côté activités, la commission a déjà quelques idées : jeux de société (en collaboration avec Jeu Rigole), groupes de paroles, projet de solidarité intergénérationnelle, activités manuelles, sportives... tout est ouvert et à créer !

Les collaborations avec les associations déjà en place sur Susville ou la Matheysine sont vivement envisagées. Tout ça se mettra en place avec les personnes qui souhaiteront y participer.

Si vous êtes intéressés pour participer à ce club seniors, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie afin de déposer vos coordonnées et être tenu au courant des premières rencontres.

Modification simplifiée n°1 du PLU

Le PLU (approuvé le 15 mars 2018 puis mis en compatibilité le 7 novembre 2019 pour « Susville 2 ») est un document structurant mais nécessite une évolution constante pour s'adapter au développement des nouveaux projets.

Afin d'accompagner le développement du projet de construction d'une résidence collective locative pour seniors, le Maire a engagé par arrêté en date du 29 avril 2021, la modification simplifiée n°1 du PLU.

Contenu de la modification n°1

L'objectif de la modification n°1 est de faire évoluer l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°1 au lieu-dit Le Villaret, classée en zone Ua, parcelles AD 274 et AD 313 d'une superficie de 6402m².

L'OAP n°1 devait accueillir au PLU en vigueur, de nouvelles fonctions résidentielles et de services notamment une maison de santé et une pharmacie, ainsi qu'un programme mixte de logements collectifs ou intermédiaires avec des locaux professionnels en rez-de-chaussée. L'objectif est de conforter les fonctions urbaines du pôle de vie du Villaret, qui accueille le groupe scolaires et le siège de la CCM.

Pour réaliser le projet de résidence collective locative pour seniors sur la partie sud du tènement et afin de ne pas bloquer les projets sur la partie nord, l'OAP n°1 pourra accueillir de l'habitat collectif ou intermédiaire, dont une résidence pour seniors, mais également des équipements, des services, des commerces ainsi que des activités compatibles sur la partie nord. Un accès indépendant pour la partie nord sera créé.



Les étapes de la procédure

Initiative du Maire

(arrêté du 29 avril 2021)

Notification du projet de modification aux **Personnes Publiques Associées** (Préfet, Département, Région, CCI, Chambre Agriculture, chambre Métiers, CC Matheysine)

Fixation des **modalités de mise à disposition** du public

(délibération du 17 mai 2021)

Mise à disposition du public Du 1er juillet au 30 juillet 2021

Consultation du dossier en mairie
Ou sur le site internet
Registre d'observations à disposition

Approbation

1° Délib. tirant le bilan de la mise à disposition
2° Modification du projet si besoin
3° Adoption par délibération motivée

Permis de construire, déclaration préalable de travaux... **une autorisation de travaux est nécessaire pour construire, aménager, rénover ou embellir son habitation.** Cela permet à la mairie de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur édictées dans le PLU susvillois.

Nature des travaux	RIEN	DP	PC
Extension de maison Constructions < 5m ² Création d'une surface comprise entre 5 m ² et 40 m ² Création d'une surface entre 20 et 40 m ² si les travaux portent la surface totale à plus de 150m ²	X	X	X
Construction nouvelle (garage, abri, poulailler...) : Constructions < 5m ² Création d'une surface comprise entre 5 m ² et 20 m ² Création d'une surface > 20 m ²	X	X	X
Création-changement de porte/ fenêtre/ velux/ toiture Création d'ouverture Changement de porte ou fenêtre par un autre modèle Tout changement de toiture		X X X	
Ravalement de façade		X	
Changement de destination d'une construction Changement de destination sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment Changement de destination avec modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment		X	X
Piscine enterrée (moins de 100 m²) Sans couverture Avec couverture, fixe ou mobile < 1,80m de hauteur Avec couverture modulable de 1,80m ou fixe de 2m		X X	X
Construction d'un mur Hauteur du mur < 2 m au-dessus du sol Hauteur du mur ≥ 2 m au-dessus du sol	X	X	
Installation de clôtures et portail Haies végétales Toute création ou modification de clôtures	X	X	
Panneaux solaires, puissance ≤ 250 kW		X	
Implantations d'habitations légères de loisirs Surface de plancher inférieure ou égale à 35 m ² Surface de plancher supérieure à 35 m ²	X	X	
Les châssis et serres Hauteur inférieure à 1,80m Hauteur entre 1,80 et 4 m, et dont la surface au sol n'excède pas 2000 m ² sur une même unité foncière	X	X	

Et après le dépôt de mon dossier ?

Délai d'instruction :

1 mois pour une déclaration préalable ; 2 mois pour un PC maison individuelle ; 3 mois pour un PC autre - à partir de la date de dépôt de la demande (si le dossier est complet).

La commission urbanisme vérifie que les travaux respectent les règles du PLU. La commission peut demander des compléments au dossier.

Lorsque la demande respecte ces règles, le Maire délivre un certificat de non-opposition à la déclaration préalable ou le permis de construire autorisé. Si elle garde le silence, ce silence vaut décision tacite de non-opposition.

Une fois votre projet en tête, **n'hésitez pas à vous renseigner auprès du service urbanisme.** Le Plu est également disponible en ligne sur :

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Que se passe-t-il en cas de travaux non autorisés ?

Si des travaux ou constructions ont été réalisés en violation des règles d'urbanisme, soit en omettant d'effectuer la demande correspondante, soit parce que la demande est contraire aux règles applicables, **le contrevenant s'expose à des sanctions administratives, pénales, civiles et fiscales.**

La construction illégale ne peut être raccordée aux réseaux. Sa destruction peut être prononcée. Le contrevenant s'expose à une peine d'amende et de prison en cas de récidive. Des dommages et intérêts peuvent être versés à toute personne ayant un intérêt à agir pour saisir la juridiction civile.

10 Les élections départementales et régionales

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021. Même si elles ont lieu le même jour, ce sont bien deux élections différentes, avec leurs propres urnes et leurs propres bulletins.

Les modes de scrutin sont également différents. Pour la Région, il s'agit d'une proportionnelle à deux tours, sur des listes distinctes dans chaque département. Pour le Département, chaque canton doit élire un binôme composé d'une femme et d'un homme au scrutin majoritaire à deux tours.

Quel est le rôle du Département ?



Quel est le rôle de la Région ?



Dispositif sanitaire

Toutes les mesures d'hygiène et de sécurité seront prises pour garantir le bon déroulement des opérations de vote et la santé des électeurs.trices et des personnes mobilisées.
Le bureau de vote a été déplacé pour l'occasion dans la salle des fêtes.

Faire sa procuration en ligne, c'est possible !

Infos spéciales élections 2021

Durant ces deux scrutins de juin 2021, le mandataire peut être porteur de **deux procurations**.

Le vote par procuration permet à l'électeur absent le jour de l'élection de se faire représenter, par un électeur **inscrit dans la même commune que lui**.

Où ? Le mandant peut se présenter au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail.

Quand ? Les électeurs ont intérêt à se présenter suffisamment tôt avant le scrutin pour que la procuration puisse être acheminée en mairie.

Depuis le 6 avril 2021, vous pouvez faire établir une **procuration dématérialisée** :

Rendez-vous sur maprocuration.gouv.fr.

Une fois authentifié (via FranceConnect) indiquez :

- votre commune d'inscription
- l'identité de la personne à qui vous donnez procuration (inscrite dans la même commune)
- la durée de la procuration,

Le mandant reçoit un numéro de dossier qu'il devra présenter dans un commissariat/gendarmerie/tribunal d'instance afin de **faire vérifier son identité** auprès d'un officier ou assistant de police judiciaire. Dès lors, la demande sera immédiatement transférée vers la commune d'inscription de l'électeur.

La Maison Pour Tous reste au RDV !

En cette période bercée par le confinement et les annonces gouvernementales, la Maison Pour Tous reste au rendez-vous, présente pour ses adhérents.

Un accueil de loisirs périscolaire est maintenu les mercredis et ce, jusqu'à fin juin (sauf décision gouvernementale) pour permettre aux familles d'avoir un mode de garde constant et de qualité.

Un accueil a été mis en place pendant les vacances d'Avril pour les personnes « dites prioritaires ». Nous espérons pouvoir ouvrir ce temps de loisirs dès cet été pour tous.

Projetons-nous un peu sur l'avenir... La Maison Pour Tous va proposer des animations pour les 3-6 ans et 7-12 ans sur les périodes suivantes : **Du mercredi 7 juillet au vendredi 30 juillet 2021 et du lundi 23 au vendredi 27 août 2021**, des mini camps seront également proposés.

Chaque semaine sera consacrée à un thème avec l'intervention de professionnels, de techniciens et d'animateurs dynamiques et accompagnée par le soutien de la Municipalité qui met à disposition l'ancienne école de Nantizon ainsi qu'un agent d'entretien.

Le programme sera disponible dès le 15 mai [sur notre page Facebook : maisonpourtousdesusville](#) ainsi qu'à la Mairie et transmis par le biais de l'école. Démarrage des inscriptions, le mardi 25 mai.



Certains d'entre vous se demandent peut être ce que deviennent les activités de la saison 2020-2021 (comme le taekwon Do, le Self Défense, le Yoga....). La MPT fait le choix d'arrêter la saison qui, depuis plusieurs mois, est suspendue aux annonces gouvernementales et à l'évolution de la pandémie.

Il a donc été décidé de procéder à la gestion de remboursements, avoirs, dons ou régularisations pour chaque adhérent sur les séances annulées liées à la pandémie.

[Une telle décision a un impact sur les finances de la MPT.](#) Il est donc essentiel de penser à la pérennité de l'Association à court, moyen et long terme.

Certaines activités pourraient être envisageables (en fonction des dernières décisions en vigueur) en juin comme la salle de remise en forme avec la possibilité d'un règlement à la séance ou au mois.

Aujourd'hui, **la Maison Pour Tous avance avec une nouvelle programmation 2021-2022 source de nouveautés et des animateurs en soif de retrouver leur public.** Rendez-vous début juin pour le lancement de la plaquette saison 2021-2022.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter à mpt.susville@free.fr

Rédaction : Jessica DESMOULINS

A la chapelle du Villaret, ça redémarre par la fraternité

Puits'art prend de l'avance sur le Festival de la Fraternité qui aura lieu du 8 au 11 juillet prochain, et nous présente déjà les 22 et 23 mai, de 14h à 18h, sur ce thème, les créations des enfants de l'EMALA Valbonnais-Matheysine en même temps que les travaux graphiques d'Ewa Maruszwska et les transparences de Betsie Péquignot. Un jeune footballeur guinéen, Fadiga, viendra le même jour signer le livre qu'il vient de publier (Editions Dacres 12 €) sur son parcours de migrant.

Puits'art a aussi édité récemment deux petits livrets : le premier avec deux dizaines de rédacteurs du Plateau, a pour titre "Graines de fraternité". L'autre est un texte de Manu Leenhardt, "La théorie stupide du Professeur Lepantois".

Préparons-nous aussi à deux chantiers de bénévoles dans la chapelle, cet été, avec l'URM : du 5 au 17 juillet pour la création d'une chaufferie et du 2 au 14 août pour la pose d'un plancher de 60m² !

A ces dates, Puits'art aura besoin de votre participation pour faire découvrir notre région à 12 jeunes stagiaires, voire en héberger un ou deux, confectionner et apporter - et partager avec eux - les repas sur place...

Rédaction : Betsie Péquignot



Plus d'infos :

Puits.art@gmail.com

[Http://ndamedesneiges.blogspot.fr](http://ndamedesneiges.blogspot.fr)

04 76 81 00 84

Il nous semble qu'il est temps de dérouiller nos oreilles...



Si votre jardin ou votre grange sont prêts à les accueillir, contactez :

La Compagnie de la Mouche - 38350 La Mure

cielamouche@wanadoo.fr

www.compagniedelamouche.fr

06 81 08 64 55 ou 06 77 96 73 55

La Cie La Mouche est une compagnie professionnelle qui rémunère ses artistes.

Elisabeth CALANDRY, conteuse et Catherine VETH, chanteuse et comédienne, vous proposent des contes et chansons des Alpes et ça s'appelle : « **FARFOLLETS** ».

Retrouvez-les :

A la Sauzie SUSVILLE

2108 Montée des Merlins

Chez Henriette et Lionel, en extérieur

Vendredi 09 juillet 2021

A 18 heures

Le spectacle a été créé en 2020 pour le Festival « La Rurale » à Mens et à Clelles.

Durée 60 minutes, tout public de 4 ans à 104 ans.

« Participation libre », autour de 10 euros par spectateur, un peu moins pour les enfants.

Dans le respect des gestes barrières.



16-25 ans : osez pousser la porte de la Mission locale

La Mission locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale.

L'antenne de La Mure est située 20 rue du Génépi, ZI des Marais, 38350 LA MURE

Vous recherchez un emploi ?

La Mission locale dispose de différents services et outils pour **vous aider dans votre recherche d'emploi**.

Vous pouvez :

- Consulter les offres d'emploi de la Mission locale et de ses partenaires
- Bénéficier des services d'aide à la recherche d'emploi afin de présenter au mieux votre candidature.
- Mise en relation avec les employeurs
- Être conseillé(e) sur les mesures et les contrats

Vous voulez vous orienter, vous former ?

Les conseillers de la Mission locale sont **des spécialistes de l'orientation et de la formation du public jeune**.

Ils peuvent :

- Vous informer sur les métiers, les secteurs et services qui facilitent l'accès à la formation professionnelle
- Élaborer avec vous votre projet professionnel
- Le Conseiller étudie les prises en charge financières. Il établit le dossier de candidature et en assure le suivi ponctuel avec l'organisme de formation.

La Mission locale, c'est aussi

Santé : information et prévention sur l'accès aux droits et aux soins

Mobilité : information sur les aides à la mobilité permis à 1€, mobilité internationale

Logement : aide et conseil sur l'hébergement et le logement

Droits : accompagnement aux droits – réinsertion des jeunes

Citoyenneté : offres de service civique et mises en relation

Culture-Loisirs : Carte pass région aतरillers, sorties...

Ne jetez plus, venez réparer au Repair café de la Matheysine !



Venu des pays-bas, l'objectif des Repair Cafés est de limiter les déchets, en réparant des petits électroménagers.

Lors des permanences, des technicien-nés bénévoles vous aident à remettre en état tout objet de taille raisonnable : électroménager, petit outillage électrique, matériel électrique de jardinage,...

- Ceux qui n'ont rien à réparer prennent un café ou un thé, ou aident à réparer un objet appartenant à un autre.
- Une bonne manière de lutter contre l'obsolescence programmée et de donner une nouvelle vie à vos appareils
- Prise de RDV : 06 52 93 48 41 ou repaircafe38@gmail.com

Retrouvez-nous dans les locaux de l'entreprise Atticora – ZI des Marais La Mure

Les permanences se déroulent **les 1er et 3ème vendredis de chaque mois de 14h à 17h30**

Informations et disponibilités de rendez-vous : www.repaircafematheysine.fr





La bibliothèque désormais en gestion directe par la commune

La convention de délégation de service public liant la commune et la Maison pour Tous par laquelle la MPT assurait la gestion de la bibliothèque communale est arrivée à échéance début 2021.

La nouvelle convention liant la commune et la MPT est une convention d'occupation du domaine public en vigueur depuis avril 2021. La gestion de la bibliothèque n'est alors plus déléguée à l'association MPT et revient en gestion directe à la commune.

Rassurez-vous, peu de changements visibles pour les usagers. Les locaux, les bénévoles, le fonctionnement restent les mêmes !

Devenez bénévole !

Vous aimez lire ? Vous avez envie de partager votre goût de la lecture ? Un peu de temps libre à consacrer ?

N'hésitez pas à pousser les portes de la bibliothèque pour faire connaître vos envies et voir comment vous pouvez être associés à cette belle aventure.

Ça veut dire quoi être bénévole ?

- mettre en œuvre des compétences : secrétariat, informatique, communication sont des domaines appréciés ;
- bien sûr, prêter des livres au cours des permanences ! Mais auparavant, les choisir, les acheter, les connaître, être à l'écoute des emprunteurs et les conseiller ;
- réaliser des animations destinées à promouvoir la lecture
- et tant d'autres choses...

Tous les talents, toutes les compétences peuvent trouver à s'employer !

Les actions auprès des élèves susvillois : accueil régulier et manifestation ponctuelle

Les bénévoles accueillent régulièrement l'ensemble des élèves de l'école Hubert MINGARELLI. Des livres sont lus sur place et d'autres sont empruntés pour être lus à l'école.



Les enfants ont ainsi créé leur propre album : « Azur le dauphin » pour la classe de Mme MENDUNI et « Crayon le chaton » pour la classe de Monsieur DAVID. En avril, chaque enfant a reçu un album spécialement créé.

Ponctuellement, des actions sont menées avec des personnalités du monde du livre.

Récemment, ce sont Sophie TURREL et Stéphanie DUNAND-PALLAZ (série de livres pour enfants « les petits chats ») qui se sont rendues plusieurs fois auprès des élèves dans le cadre du projet « histoire en rimes ».



Permanences :

Les mercredis de 15h45 à 18h00

Les jeudis de 14h00 à 16h30



Le contenu des textes publiés relève de l'entière responsabilité de leurs rédacteurs

Parole aux Conseillers de la majorité

La Jeunesse a été posée comme un des enjeux majeurs de la politique municipale, cette action doit être menée d'une manière globale, transversale et en lien avec le réseau des partenaires.

Les conséquences de la crise sanitaire a rendu plus aiguës les difficultés que rencontrent les jeunes dans la société française, aggravant leurs conditions. Notre devoir d'élu n'est-il pas de conforter et soutenir cette jeunesse, citoyenne de demain ?

Concrètement sur le terrain... Dans le cadre de la fin de la convention liant la Commune et la MPT, nous avons fait le choix de ne pas renouveler la délégation de service public qui ne correspondait plus, ni dans son format ni dans son exécution, à la réalité du terrain. Notre volonté était de mettre en œuvre une démarche de co-construction, de fédérer autour d'un projet partagé et de ne pas faire de la MPT un simple prestataire d'activités mais un partenaire dans le développement de notre politique envers la jeunesse.

Cependant, seule notre Commune assume aujourd'hui les frais de fonctionnement et d'entretien de l'ensemble du bâtiment occupé. Il faut rappeler que la MPT accueille plus de 800 adhérents, mais une proportion limitée de Susvillois. Malgré de nombreux appels à participation, peu de communes du territoire apportent

un soutien concret. Il est facile de louer les qualités d'une structure sans en supporter aucune charge. Cette situation n'est plus tenable pour Susville.

Le nouveau contrat d'occupation a permis de renforcer des liens déjà existants, de repositionner les objectifs et contraintes, d'aider chacun à retrouver de la visibilité... Il inclut désormais une redevance annuelle due par l'Association à la commune.

Nous pouvons également nous réjouir que les échanges ayant menés à cette évolution, aient pu lancer une réflexion parallèle autour d'une offre innovante, cohérente et adaptée au territoire en réunissant autour de la table d'autres partenaires et personnes ressources. Cela reste à poursuivre.

Notre position est centrale sur le territoire, la MPT une structure unique et innovante, notre soutien est naturel et logique. Il est démontré tous les ans par l'importante subvention versée par notre commune. L'inscription de la politique jeunesse dans un projet global et à long terme pour la Commune et le Territoire, doit se faire jusqu'à développer une dynamique intergénérationnelle bénéfique pour tous. Ce sont les fondements durables d'une société que nous construisons ensemble, habitants, associations, institutions et élus.

Les élus de la majorité

Parole aux Conseillers de l'opposition

Chers Susvillois et Susvilloises,

Nous nous sommes engagés à être proche de vous, accessible, disponible et à l'écoute. Je tenais à vous remercier pour vos nombreuses sollicitations et nous apprécions à chaque fois nos échanges.

C'est, à mon avis, une manière de créer une démocratie participative et non de la récupération « politico-démagogique » comme pourrait le dire certain.

Effectivement, nos trois représentants ont voté favorablement les budgets car l'épidémie du covid-19 dure, et nous oblige à faire une union municipale autour d'un budget qui va dans le bon sens. Et cela permettra, je l'espère, de faire avancer les projets de notre commune cette année et pour le mandat qui arrive. Mais, je vous rassure, nous serons très vigilants sur les actions menées.

Pour conclure, voici les points que nous avons évoqués aux conseils : la fermeture de la 6ème classe au sein du groupe scolaire Hubert Mingarelli et la sécurisation de ses abords, la mise en place de jardins partagés dans les secteurs, la remise en état des chemins de randonnées, les dépôts sauvages d'encombrants et les incivilités entre voisins.

Ces problèmes seront à nouveau évoqués, et nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Prenez soin de vous et à bientôt.

Ensemble pour Susville

Naissances

Côme GUTHFREUND, le 05 avril
Clément, Julien DREVET, le 09 avril
Gianni, Alex, Daniel GUILLET, le 15 avril

Mariage

Patrick WALCH et Marylise GATHROT, le 27 mars

Recensement militaire

Les jeunes filles et jeunes hommes nés en **avril-mai-juin 2005** devront se faire recenser en se présentant à la mairie avec la carte nationale d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile, à partir de la date anniversaire et **avant le 30 juin 2021**.



A vos livres !

Quelques idées lectures pour l'été qui arrive !



Coup de cœur de Frédéric:
Central Park de Guillaume MUSSO

New York, huit heures du matin ... Alice, jeune flic parisienne, et Gabriel, pianiste de jazz américain, se réveillent menottés l'un à l'autre sur un banc de Central Park.

Ils ne se connaissent pas et n'ont aucun souvenir de leur rencontre. La veille au soir, Alice faisait la fête avec ses copines sur les Champs-Élysées tandis que Gabriel jouait du piano dans un club de Dublin. Impossible ? Et pourtant ...

Coup de cœur de Perrine :
La Lune est blanche de Emmanuel et François LEPAGE

Après « *Les îles de la désolation* » (que je vous conseille également !), Emmanuel LEPAGE nous invite de nouveau à l'aventure et au rêve presque inaccessible qu'est la découverte du 6ème continent, l'Antarctique. Il voyage une nouvelle fois avec son frère, François, photographe, mais ici les deux frères nous livrent un récit à quatre mains et quatre yeux. Les photographies et ressentis de François se mêlent habilement aux dessins et récit d'Emmanuel.

On referme le livre avec des images d'aventure plein la tête et une certaine envie de tout plaquer pour rejoindre le froid polaire ...

Emprunté et donc disponible à la bibliothèque de Susville !

Coup de cœur de Madeline :
Seraph of the end de Takaya KAGAMI et Yamato TAMAMOTO (Manga – 20 tomes)

Un virus a décimé une grande partie de l'humanité, ne laissant en vie que les enfants de l'humanité. Ces derniers furent capturés par la race des vampires qui élève et entretient ces jeunes gens comme du bétail, dans le but de boire régulièrement leur sang.

Les vampires contre les humains...chacun défend son point de vue...on ne sait plus vraiment qui sont les gentils et les méchants...

Bon à savoir : Saison 1 et saison 2 adaptées en série TV sur Netflix.

